

Séance du 6 mars 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 28 février 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers Municipaux.

A DONNE POUVOIR : Mme Loupien-Suares à Mme Thicoïpé.

EXCUSE : M. Ugalde.

ABSENT : M. Arandia.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Millet-Barbé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : RENOVATION URBAINE – Aménagement des espaces publics de la Maison de la Vie Citoyenne Saint-Etienne sur le site de la Porcelaine – Actualisation du plan de financement.

Les travaux de construction de la Maison de la Vie Citoyenne Saint-Etienne, sur le site de la Porcelaine, ont démarré en juin 2013 et s'achèveront courant 2014.

Cet équipement sera implanté en périphérie de la parcelle qui accueillera également un ensemble de 35 logements.

L'aménagement des espaces publics en relation avec ces opérations de construction a été conçu afin de donner de l'ampleur au végétal et au jardin et de créer un véritable paysage partagé.

Par délibération du 18 juillet 2013, le conseil municipal a approuvé la sollicitation des partenaires financiers, à savoir l'Europe (Feder), l'Etat (Anru) et la région Aquitaine pour l'aménagement des espaces publics de la MVC Saint-Etienne. Un dossier de demande de subvention a ainsi été adressé à chacun.

Dans le cadre de l'instruction du dossier Feder, la sous-préfecture sollicite une délibération faisant apparaître le concours financier de chaque partenaire.

La région Aquitaine ne soutenant finalement pas cette opération estimée à 550 000 € HT, le plan de financement prévisionnel est aujourd'hui le suivant :

- Europe (Feder)	165 000 €
- Etat (Anru)	137 500 €
- Ville de Bayonne	247 500 €

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette actualisation du plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à l'adresser aux services instructeurs des institutions concernées.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.